ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE RHONE-ALPES
affiliée à la Société Centrale Canine, reconnue d'utilité publique

EXPOSITION CANINE INTERNATIONALE

CONFIRMATIONS SEULES
DE 8 H 30 À 9 H 30
pour les chiens non exposés
(voir dernière page)

VALENCE-LAC (26)

CACS
CACIB

PALAIS DES CONGRÈS SUD RHÔNE ALPES,
Lac d'Aiguille - Quartier des Communaux
26300 CHATEAUNEUF SUR ISERE

SAMEDI 5 ET DIMANCHE 6 MARS 2022

RENSEIGNEMENTS :
ACTRA (14h-17h) 04 78 84 07 22 ou 06 30 20 84 15
Isabelle ou Jean (9h-13h) 04 77 60 56 88
laurent.prouvensier@yahoo.fr – michele.rollet93@orange.fr.

ROYAL CANIN®

ENGAGEMENTS :
- exposition : page 3
- séance de confirmation : dernière page

2 CLOTURES DES ENGAGEMENTS :
7 février & 18 février 2022
+ 10 € entre ces 2 dates

JURY PRESSENTI

SAMEDI 5 MARS 2022

Groupe 1
Berger Australien, Bouvier d'Australie, Kelpie ..... M. BRASSAT-LAPEYRIERE
Spéciales Bergers Belges (Malinois et Groenendael), Schipperke ..... M. DESCAMPS
Spéciale Bergers Belges (Tervueren et Laekenois) ..... M. JUIF
Spéciale Welsh Corgi, Spéciale Berger Blanc Suisse,
Berger des Shetland, Bergers Hollandais, Bergers de l'Est et Italiens ..... M. LASSELIN
Bobtail, Colley, Colley Barbu ..... M. MATTERA
Chien Loup Tchécoslovaque ..... M. NODALLI (I)
Spéciale Lancashire Heeler,
Berger Allemand, Berger Américain Miniature, Border Collie,
Berger de Beauce, Berger de Picardie, Bergers des Pyrénées, Catalan,
Bouvier des Flandres et autres races du groupe ..... M. KERIHUEL

Groupe 3
Terriers Ecossais, Yorkshire Terrier ..... M. MATTERA
Bull Terrier, Bull Terrier du Staffordshire ..... M. ROUSSE
Airedale et Terriers Divers, Fox Terrier, Jack Russell et Parson Russell Terrier,
Staffordshire Américain, Terrier de Chasse Allemand
et autres races du groupe ..... M. SOULAT

Groupe 6
Basset des Alpes, Beagle, Briquet Griffon Vendéen,
Dalmatien, Fauves de Bretagne ..... Mme BOTTUSSI-JOCQUEL
Petit Basset Griffon Vendéen, Basset Hound, Rhodesian
Ridgeback et autres races du groupe ..... M. GOUBIE

Groupe 7
Spéciale Braque d'Auvergne ..... M. KERIHUEL
Braque Allemand, Braque de Weimar, Braque du Bourbonnais,
Braque Italien, Drahthaar, Epagneul Breton, Epagneul de Saint Usuge,
Epagneuls du Munster, Braque Français, Korthals, Pointer,
Setter Anglais, Setter Gordon
et autres races du groupe ..... Mme JAUSSI (CH)

Groupe 8
Spéciale Chien d'Oysel Allemand, Barbet, Chiens d'Eau,
Cockers, Spaniels ..... M. GOUBIE
Retrievers et autres races du groupe ..... M. MOSTURA (I)

Groupe 10
Barzoï, Lévrier Polonais, Magyar Agar ..... Mme BOTTUSSI-JOCQUEL
Spéciale Petit Lévrier Italien,
Autres races du groupe ..... M. NODALLI (I)

DIMANCHE 6 MARS 2022

Groupe 2
Dogue Argentin, Shar Peï ..... Mme BOTTUSSI-JOCQUEL
Spéciale Dogue Allemand ..... M. BRASSAT-LAPEYRIERE
Spéciale Bulldog Continental,
Bulldog, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Rottweiler ..... M. KERIHUEL
Spéciale Saint Bernard et Dogue du Tibet,
Mastiff, Bullmastiff, Bouviers Suisses, Landseer,
Terre neuve, Mâtin Napolitain ..... M. LASSELIN
Boxer, Cane Corso, Cao de Gado Transmontano,
Chien de Berger de Kangal, Dobermann,
Dogue de Bordeaux, Hovawart ..... M. SOULAT
Pinschers, Schnauzers, Affenpinscher, Terrier Noir Russe,
Leonberg et autres races du groupe ..... M. NODALLI (I)

Groupe 4
Spéciale Teckels ..... Mme LEMOINE-LEGAY

Groupe 5
Chiens Nus, Basenji ..... Mme BOTTUSSI-JOCQUEL
Podengos, Podencos, Cirneco ..... M. BRASSAT-LAPEYRIERE
Spéciale Eurasier ..... M. MATTERA
Spitz Allemands et Italien ..... M. NODALLI (I)
Spéciale Malamute, Akita Américain, Akita Inu, Chien Corse,
Chiens Nordiques, Chow-Chow, Husky,
Samoyède, Shiba Inu, Spitz des Visigoths, Spitz Finlandais,
Spitz Japonais et autres races du groupe ..... M. MOSTURA (I)

Groupe 9
Bichons, Petit Chien Lion, Ratier de Prague, Chihuahua ..... Mme BOTTUSSI-JOCQUEL
Bouledogue Français ..... M. MATTERA
Spéciale Chiens du Tibet ..... M. TEPPAZ-MISSON
Spéciale King et Cavalier King Charles ..... M. DUMONT
Boston Terrier, Carlin, Coton de Tulear, Epagneul Japonais,
Pékinois, Papillon, Phalène ..... Mme JAUSSI (CH)
Caniches, Chien Chinois à Crête et autres races du groupe ..... M. KERIHUEL

Engagements Internet : **https://cedia.fr** - *paiement sécurisé*
la société canine demande 1,00 € supplémentaire par transaction pour frais administratifs
(ne pas oublier les justificatifs pour les classes Travail et Champion)

L'exposition se déroulera conformément aux règles sanitaires en vigueur

La liste des juges peut être modifiée suivant le nombre des engagements et les indisponibilités des juges.

Clôture irrévocable des engagements : 18 FEVRIER 2022 date de réception.
Aucun engagement ne sera accepté après cette date. - MÉFIEZ-VOUS DES LENTEURS DU COURRIER !

Réalisation CEDIA - 67202 WOLFISHEIM - R.C.S. Strasbourg 389912189 - Adresse Internet : https://cedia.fr

EXTRAITS DU RÈGLEMENT DES EXPOSITIONS CANINES INTERNATIONALES

L'exposition se déroulera conformément aux règles sanitaires en vigueur. Tous les renseignements utiles vous seront communiqués sur votre e.carte d'entrée.
Le règlement général sera donc susceptible d'être modifié et n'est donné qu'à titre indicatif.

AFFICHAGE – Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage.
Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

TOILETTAGE – Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé.
Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.
Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

PRESENTATION : Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, **ce qui exclut tout double « Handling »**, c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

SERVICE VÉTÉRINAIRE – Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :
- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

ANNULATION – En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.
En cas d'annulation en raison de la COVID 19, le montant des engagements sera remboursé intégralement.

ENGAGEMENTS – Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.
Sont seuls admis à l'Exposition les chiens inscrits à un Livre d'origines (Livre d'attente compris) d'un Pays membre de la F.C.I. ou d'un Pays non affilié, dont le Livre d'origine est reconnu par la F.C.I.
Seront refusés :
a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
b) les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
c) toutes modification ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot ou classe d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

CLASSES D'ENGAGEMENT
La date prise en compte pour déterminer l'âge est la date du jugement.
• CLASSES INDIVIDUELLES
INTERMÉDIAIRE – Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois.
OUVERTE – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois.
TRAVAIL – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements, la photocopie doit être jointe à l'engagement).
Les classes intermédiaire, ouverte et travail entrent en concurrence pour l'attribution du CACS

CHAMPION DE BEAUTÉ – Réservée exclusivement aux chiens âgés d'au moins 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard à la date de clôture des engagements (la photocopie doit être jointe à l'engagement).
Les classes intermédiaire, ouverte, travail et Champion entrent en concurrence pour l'attribution du CACIB

JEUNES – Pour tous chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S., ni au C.A.C.I.B.
PUPPY – Pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois.
BABY – Pour les chiens âgés de 4 mois à moins de 6 mois.
Les classes Puppy et Baby ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant) Elles ne donnent pas lieu à un classement.
VETERAN – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S., ni du C.A.C.I.B.

AUTRES CLASSES
MEUTES (UNIQUEMENT pour les Races des Groupes 3 – 4 – 6 soumises à épreuves de Travail dans l'utilisation Chasse)
Ensemble de 6 chiens minimum appartenant au même propriétaire, chaque sujet composant la meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement individuel.
TERRIERS - TECKELS : Le propriétaire doit engager au moins 3 des 6 chiens, présentés au jugement des meutes, en classe Travail (joindre les titres nécessaires pour accéder à la classe travail) ou justifier qu'il est titulaire d'une attestation de meute.

TECKELS : Les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchen de même poil peuvent être réunis dans la même meute).
CHIENS COURANTS : Les chiens composant la meute doivent être de même race et variété, sans distinction de sexe.
Meute classe travail : doit avoir au moins trois des six chiens courants, présentés au jugement des meutes, en classe travail ou l'ensemble des chiens appartenant à un équipage titulaire d'une attestation de meute (joindre les justificatifs à l'engagement).
Meute classe ouverte : ne comprend pas au moins 3 chiens courants en classe travail.
LOT D'AFFIXE – (Peut être constitué sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.
LOT DE REPRODUCTEUR – (Peut être constitué sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1er degré.
COUPLE – Pour 2 chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.
PAIRE – Pour 2 chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle
CHIENS "NE CONCOURANT PAS" – Pour les chiens âgés de 4 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS – Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement accompagnée d'un titre de paiement à l'ordre de la Canine Rhône-Alpes et restera acquis à la société, même si l'exposant ne peut se présenter. Il sera envoyé un accusé de réception (ou la carte d'exposant) qui devra être présenté(e) à l'entrée de l'exposition.

CLOTURE DES ENGAGEMENTS :
- 1re clôture le 7 février 2022 (cachet de la poste faisant foi)
- 2e clôture (avec majoration des tarifs) le 18 février 2022 (date de réception).

Tout engagement parvenant après cette date sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10 % pour frais de Secrétariat.
Sur Internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.

REFUS OU EXCLUSIONS :
1° des engagements :
a) des chiens non inscrits à un livre d'origines d'un pays membre de la FCI ou d'un pays non affilié mais dont le livre est reconnu par la FCI
b) des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 4 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.
La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.
2° des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :
a) ceux refusés par le «Service Vétérinaire» ;
b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.
Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.
c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;
d) ceux dont l'engagement «au poteau» serait demandé.

JUGEMENTS – Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.
Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race. Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.
En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.
Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.
Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge.
En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.
Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall

C.A.C.S. : Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1er "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).
Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.
Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.
Si le chien classé 2e Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :
a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.
Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1ers Excellent des deux autres classes.
C.A.C.I.B. : Les propositions de C.A.C.I.B ne sont autorisées que dans les classes OUVERTE, INTERMÉDAIRE, TRAVAIL et CHAMPION.
Dans ces quatre classes, seuls peuvent être engagés les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois à la veille de l'ouverture de l'Exposition.
L'engagement simultané dans ces quatre classes est interdit.
Les Juges font les propositions de C.A.C.I.B. d'après le mérite absolu des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.
Il appartient à la F.C.I. de s'assurer que les chiens proposés satisfont aux conditions imposées pour l'homologation du C.A.C.I.B.
Le C.A.C.I.B. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1er "Excellent" (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement cette première place). Il est décerné au plus beau chien ayant obtenu le qualificatif "Excellent" à condition d'être de mérite exceptionnel.
La R.C.A.C.I.B. peut être convertie en C.A.C.I.B. si le chien proposé pour le C.A.C.I.B. :
a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense, en raison de son âge, de ses origines, etc.
b) s'il a déjà le titre de Champion International
Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S. et par la F.C.I. pour l'attribution du C.A.C.I.B.
MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE – le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.I.B. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le Meilleur Jeune Mâle et Meilleure Jeune Femelle ayant reçu le qualificatif «Excellent» dans la classe jeune, et le (la) Meilleur(e) vétéran ayant reçu le qualificatif «Excellent». Les chiens appartenant à des races reconnues à titre provisoire par la F.C.I., bien que ne pouvant pas obtenir le C.A.C.I.B., peuvent prendre part aux concours Meilleur de Race, Meilleur de Groupe, Meilleur de l'Exposition.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE – Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION – Les meilleurs chiens de chaque groupe concourront en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.
Dans le cas d'une exposition sur 2 jours, les propriétaires des «Meilleurs de Groupes» de la 1re journée s'engagent en conséquence à être présents à l'Exposition le 2e jour.

CONFIRMATIONS
Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation.
Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.
Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Age minimum exigé pour la confirmation : ***12 mois sauf***
Gr. 1 : Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres ____ 15 mois
Gr. 2 : Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Hovawart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois _____ 15 mois
Gr. 5 : Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario, Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimau du Groenland _____ 15 mois
Gr. 6 : Rhodesian Ridgeback_____ 15 mois
Gr. 8 : Retrievers _____ 15 mois
Gr. 9 : Épagneuls Pékinois et Japonais _____ 10 mois
Gr. 10 : Afghan, Saluki, Barzoï, Deerhound, Irish Wolfhound, Galgo, Greyhound, Magyar Agar, Azawakh, Sloughi, Chart Polski ____ 15 mois

RÉCLAMATIONS – Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'évènement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 105 e qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.
Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

SANCTIONS – Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la S.C.C., avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :
a) les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
b) ceux qui auront fait une fausse déclaration
c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.
e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
f) ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.
Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ – La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit. Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.
Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

TRÈS IMPORTANT
Avis aux Exposants résidant à l'Etranger
L'entrée en France des chiens étrangers est subordonnée au respect des Règlements nationaux en vigueur à la date de l'exposition.

Il incombe aux exposants d'assurer le bien-être du chien lors des expositions canines. Il est interdit d'exposer le chien à des situations susceptibles de compromettre sa santé et son bien-être – comme abandonner un chien dans une voiture par des températures élevées ou très basses, et/ou le traiter de manière cruelle.
La violation de ces règles entraînera l'exclusion de l'exposition canine en cours, et des événements à venir.

Coupe de queue et coupe d'oreilles :
Vous pouvez consulter le règlement complet sur le site de la SOCIETE CENTRALE CANINE :
www.centrale-canine.fr/recherche/documents

Dans la rubrique *Catégorie*, cliquez "Manifestation",
et dans la rubrique *Type* "Règlement".

OBLIGATIONS SANITAIRES : 2e Catégorie : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récépissé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).

Feuillet à conserver par l'exposant

DEMANDE D'ENGAGEMENT
EXPOSITION DE VALENCE les 5 et 6 Mars 2022

Inscription à la séance de confirmation seule voir dernière page

CADRE RÉSERVÉ à la SOCIÉTÉ

Remplissez cette feuille lisiblement et envoyez-la ***avant le 18 février 2022 dernier délai (date de réception)*** à :

Michèle ROLLET - Expo Valence - 93 allée de St André - 01960 PERONNAS

Joindre impérativement : - *Votre règlement à l'ordre de la CRA (voir participation aux frais d'organisation)*
- *la photocopie des justificatifs (champion et travail)*

UN CHIEN PAR FEUILLE - PHOTOCOPIES ACCEPTÉES

Identification obligatoire : _____ N° LO (livre d'origines) : _____
(puce ou tatouage)

Nom du Chien : _____

Race : _____ Oreilles coupées : oui ❑ - non ❑

Taille .....
pour : Schnauzers, Pinschers, Caniches, Parson/Jack Russell, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue.

Couleurs.....
pour Berger de Brie, Puli, Dobermanns, Pinschers, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elkound, Chow-Chow, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cockers, Caniches, Bouledogues, Carlins, Cavalier King Charles.

Nature du poil .....
pour Teckels, Saint-Bernard, Chihuahuas, Collies, Braque de Weimar, Hongrois, Fox-Terriers, Podencos Portugais et Ibicencos, Bichons, Chiens de Montagne Portugais, Segugios Italianos, Retrievers, Bergers des Pyrénées et Hollandais, Chien d'Eau Portugais.

Poids :.....
Pékinois, Japonais, Papillons, Phalènes.

Né(e) le : _____/ _____/_____ Sexe : Mâle ❑ Femelle ❑

Nom du Père : _____

Nom de la Mère : _____

Producteur : M. Mme Mlle _____
(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire : M. Mme Mlle _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Tél. : _____ Mail : _____

Classe d'engagement : Intermédiaire ❑ Ouverte ❑ Travail ❑ Champion ❑ Jeune ❑

Pour les classes travail et champion, joindre obligatoirement les justificatifs

Puppy ❑ Baby ❑ Vétéran ❑ Ne concourant pas ❑ Meute ❑

Confirmation ❑
(Doit impérativement être engagé dans une classe individuelle)

En l'absence de précision ci-dessus, le chien sera inscrit d'office dans la classe qui correspond à son âge

Les inscriptions en Paire, Couple, Lot d'affixe, Lot de reproducteur et jeunes présentateurs seront à faire le jour de l'exposition

Votre convocation vous sera adressée par mail à l'adresse que vous aurez renseignée. Par conséquent, nous vous demandons de l'écrire très lisiblement.

PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION

DEUX DATES DE CLÔTURE : les 7 février et 18 février 2022	Jusqu'au 7 février (cachet de la poste faisant foi)		Jusqu'au 18 février 2022		Sommes adressées
	Non Membre	Membre ACTRA	Non Membre	Membre ACTRA	
Pour le 1er chien catalogue compris 4€	41 €	37 €	51 €	47 €	
Pour le 2e et 3e chiens chacun	38 €	34 €	48 €	44 €	
Pour le 4e et suivant chacun	27 €	23 €	37 €	33 €	
Puppy, Baby, vétéran	25 €		35 €		
Ne concourant pas (doit accompagner un chien engagé - ne pourra être ni jugé ni présenté).	20 €		30 €		
Tarif dégressif uniquement pour plusieurs chiens appartenant au même propriétaire. Les chiens inscrits en ne concourant pas, vétéran et puppy ne peuvent être les premiers inscrits					
Meutes avec 6 chiens en individuelle	76 €		80 €		
Chien supplémentaire dans la meute	20 €		30 €		
Accompagnateur	5 €				
Cotisation ACTRA : 19 € (facultative) chèque à part					
Réduction aux membres de l'ACTRA ***joindre obligatoirement copie de la carte d'adhérent 2022***				Total :	

☐ **CHEQUE BANCAIRE** à l'ordre de l'ACTRA
☐ **MANDAT INTERNATIONAL** *(joindre impérativement justificatif)* à l'ordre de l'ACTRA
☐ **VIREMENT BANCAIRE** à établir à l'ordre de l'ACTRA *(joindre impérativement justificatif)*
Code IBAN : FR76 1390 6001 4178 2574 3300 068 - Code BIC : AGRIFRPP839
en date du.....

Les demandes d'engagement non accompagnées de leur règlement seront refusées.

Classes Travail et Champion : voir précisions au verso.
Joindre impérativement les copies des titres.

Si vous engagez dans les classes champion ou travail PAR INTERNET, vous devez envoyer les copies des certificats de champion ou travail à Cédia (mail ou fax).

En l'absence de ces justificatifs, le chien sera inscrit en classe ouverte.

ATTESTATION

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus.
J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance.
En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.
Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition.
En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanction prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Je m'engage à ne pas quitter l'exposition avant 17 h si mon chien est classé.

Fait à _____

le _____

Signature du propriétaire :

Suivant l'organisation en vigueur au jour de l'exposition, des cartes accompagnateurs seront disponibles à l'entrée.

Parkings gratuits

Feuillet à adresser à M. Rollet

RENSEIGNEMENTS A FOURNIR pour les classes Travail et Champion

CLASSE TRAVAIL

(la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements)

Chiens de Défense :
Date et lieu de l'épreuve ou le chien a obtenu : - soit un Brevet chien de défense en Ring - soit un Brevet Campagne - soit un Brevet Mondioring - soit un R.C.I. mention classée (I.P.O.1) - soit un Brevet de Pistage français - soit un Brevet de recherche utilitaire - soit un Exc. Niveau 1 pour le pistage F.C.I. - soit un test international de sauvetage - soit Brevet Troupeaux (Ovin ou Bovin)

Chiens d'arrêt Britaniques et Continentaux :
Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu Très Bon ou le Brevet International de Chasse Pratique BICP. 1re ou 2e catégorie

Chiens Courants : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un Brevet de Chasse (BCCC)

Spaniels : Date et lieu du concours où le chien a obtenu au moins un TB

Barbets : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un brevet de travail à l'eau 1re ou 2e catégorie.

Retrievers : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un TB en field-trial. Ou un BICP 1re ou 2e catégorie ou 100 points dans une épreuve de recherche au sang

Terriers : Date et lieu du concours de déterrage où le chien a obtenu un minimum de 100 points.

Teckels : Date et lieu du concours au terrier où le chien a obtenu au minimum 50 points ou un 3e prix. Ou 47 points ou un 3e prix dans une épreuve de menée à voix sur lièvre

Chien d'Elan Norvégien : Date et lieu de l'épreuve de recherche au sang où le chien a obtenu :
- sur piste artificielle : le qualificatif Très Bon
- sur piste naturelle : l'un des 4 qualificatifs suivants : chien de rouge, chien de rouge forceur, chien de rouge hurleur à la mort, chien de rouge indicateur à la mort.

Chiens de Rouge de Hanovre et de Bavière
- TAN ou Brevet maîtrise du C.R.H.B. Notation 4 (A) exigée au travail à la longe.

Chiens Nordiques de Traîneau :
Date et lieu du concours où le chien a obtenu le Brevet de Travail Echelon 1.

Lévriers : Date et lieu des 4 épreuves à CACIL avec obligation de classement dans la première moitié des concurrents à deux reprises (joindre une copie de l'attestation demandée par la FCI).

CLASSE CHAMPION

Les titres de champion doivent avoir été homologués avant la date de clôture des engagements. **Joindre obligatoirement photocopie du justificatif.**

Joindre **copie de l'attestation SCC** (pour la classe travail) ou **copie du titre de champion** (pour la classe champion).
En l'absence de justificatif (engagements internet ou courrier), le chien sera mis automatiquement en classe ouverte.

ROYAL CANIN®
INCROYABLE JUSQUE DANS LE MOINDRE DETAIL

SA SANTÉ EST LA CONDITION D'UN AVENIR MAGNIFIQUE.

Les premiers mois de votre chiot sont décisifs pour construire son avenir.

ROYAL CANIN® a développé une nutrition sur-mesure qui répond aux besoins spécifiques de sa croissance grâce à des combinaisons exclusives de nutriments soutenant son système immunitaire et renforçant sa santé digestive.

Choisir l'excellence nutritionnelle ROYAL CANIN®, c'est assurer à votre chiot une santé optimale et lui donner ainsi toutes les chances d'un magnifique avenir.

© ROYAL CANIN® France SAS 2018, RCS Nîmes 380 824 888, 30470 AIMARGUES, au capital de 917 986 €

Organisée par l'Association Canine Territoriale Rhône-Alpes - Section Drôme-Ardèche

SEANCE DE CONFIRMATIONS TOUTES RACES 2022
pour les chiens non exposés de 8 h 30 à 9 h 30

Samedi 5 mars : groupes 1 - 3 - 6 - 7 - 8 et 10
Dimanche 6 mars : groupes 2 - 4 - 5 et 9

VALENCE - LAC

Palais des Congrès Sud Rhône-Alpes
Lac d'Aiguille - Quartier des Communaux
26300 CHATEAUNEUF SUR ISERE

Date limite d'inscription :
24 février 2021
(date de réception)

Modalités d'inscription (si vous ne pouvez pas le faire par internet)

1. remplir soigneusement cette feuille en majuscules
2. **joindre la photocopie du certificat de naissance** (pedigree provisoire) de votre chien
3. **le règlement** (40 € par chien – Accompagnateur : 5 €) par chèque établi à l'ordre de : ACTRA

Votre convocation vous sera adressée par mail à l'adresse que vous aurez renseignée.
Par conséquent, nous vous demandons de l'écrire très lisiblement.

A envoyer à : Michèle ROLLET - Confirmations DROME
93 allée de St André 01960 PERONNAS

Rapide et sûre, l'inscription via internet est recommandée :
cedia.fr
Paiement sécurisé

Propriétaire

N° d'enregistrement (réservé ACTRA)

M. Mme Mlle Nom .....

Prénom .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Tél. .....

E.mail .....

Renseignements
06 30 20 84 15 (9 h-13 h)
michele.rollet93@orange.fr
laurent.prouvensier@yahoo.fr

- **Les chiens non inscrits seront interdits sur le site**
- **Respect des mesures sanitaires COVID en vigueur**
- **Age minimum pour la confirmation : voir page 2**

MERCI DE NE PAS AGRAFER VOS DOCUMENTS.

Nom du chien ..... Sexe : Mâle ☐ Femelle ☐

Race .....

N° d'identification ..... Date de naissance ..... N° Livre d'origine .....

Producteur : M. Mme Mlle Nom ..... Prénom .....

Fait à .....
Le .....
Signature

Tarif : 40 € par chien
Accompagnateur : 5 €